

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention de coopération avec le CNFPT pour expérimenter une offre de service spécifique auprès du Pôle Métropolitain du Genevois

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
2. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
6. Mme Chantal VANNONSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
9. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
10. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
12. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 50,

Vu l'accord cadre national de coopération signé le 22 novembre 2023 entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des Centres de gestion (FNCDG),

Vu le projet de convention annexé préparé en lien avec le Pôle Métropolitain du Genevois et en considération de ses besoins spécifiques,

Monsieur le Président du CDG74, expose aux membres du Conseil d'Administration que l'accord de partenariat en date du 22 novembre 2023 vise à renforcer les complémentarités entre le CNFPT et les CDG autour des axes suivants :

- Connaissance, promotion et attractivité de l'emploi territorial
- Approche dynamique des conditions et procédures de recrutement
- Proposition de parcours professionnels adaptés aux aspirations des agents et cohérents avec les besoins émergents des politiques publiques locales
- Entente au service de la reconnaissance et de l'affirmation d'une République décentralisée.

Le projet de convention annexé participe de ces axes retranscrits en matière de coopération régionale à travers les actions suivantes, proposées sous la forme d'une expérimentation d'offre de services sur le périmètre du Pôle Métropolitain du Genevois Français et des EPCI de son ressort :

- Coordination d'actions d'accompagnement aux changements dans la gestion des ressources humaines des collectivités et établissements publics
- Facilitation de la mise en œuvre du droit à la formation des agents du Pôle métropolitain et des EPCI de son ressort
- Développement de l'attractivité des emplois publics territoriaux

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de convention de partenariat annexé, entre le CDG74 et le CNFPT, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le projet de convention de partenariat entre le CDG74 et le CNFPT,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

A. Blanc

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,


CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 02/02/2026
- La publication par voie électronique le : 06/02/2026